

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DU ROEE À ELENCHUS
**Énergir — Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts
et la structure tarifaire d'Énergir**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE — DOSSIER R-3867-2013, Phase 2B — Volet 1A

**PRÉSENTATION DE LA PREUVE RÉVISÉE SUR LA REFONTE DES SERVICES DE
FOURNITURE, DE TRANSPORT ET D'ÉQUILIBRAGE**

1. Référence

- i) B-0601, page 20

Préambule

Réf. i) La Référence i) le distributeur présente les « Différences entre la méthode de l'expert Elenchus et la méthode proposée par Énergir ».

Questions :

1.1 Veuillez indiquer si vous considérez qu'il y a d'autres différences entre votre méthode et celles présentées en référence i)

1.1.1 Si oui, veuillez indiquer lesquelles ?

1.2 Est-ce que vous partagez le constat d'Énergir qui indique en Référence i) que les « différences ne sont pas assez marquées pour affirmer que les deux approches sont fondamentalement distinctes. Énergir propose la méthode la plus représentative de celle proposée par l'expert considérant le contexte dans lequel elle évolue et les contraintes auxquelles elle fait face ».

1.3 À la lumière du présent dossier et d'un point de vue conceptuel, est-ce qu'Elenchus perçoit d'autres étapes que le distributeur ne prend pas en compte pour assurer la causalité des coûts ?

- 1.4 De votre compréhension, est-ce que la nouvelle méthode proposée par Énergir pourrait avoir des effets positifs ou négatifs sur le signal de prix effectif perçu par les différents consommateurs et sur la hausse ou la baisse de la consommation de gaz naturel au Québec, par rapport à la méthode précédente ?